

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} juillet 2025

=====

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : neuf
L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} juillet à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

Étaient présents :

Mesdames : GAUTHEROT Annick - GUENOT Lucienne - SMEDLEY Marie-Hélène - SOCIÉ Mathilde
Messieurs : MAGNIN Didier - AURIERE André - LEGAY Olivier - CECH Franck - TATIBOUËT Bruno

Absents excusés : GIRINAL Jean-Marc - PAGET Olivier

Date de convocation : 21 mai 2025

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier MAGNIN, Maire.

Monsieur André AURIERE a été élu secrétaire.

1/ Présentation et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mai 2025 :

Après lecture par le Maire du projet de compte-rendu du Conseil Municipal en date du 27 mai 2025 et en l'absence de remarques, le Conseil Municipal valide le projet présenté par le Maire.

2 / Compte rendu des appels d'offres et choix :

Le Maire rappelle que l'ouverture des plis des appels d'offres a eu lieu le 4 juin dernier. À ce jour, malgré plusieurs relances auprès de la maîtrise d'œuvre, il précise qu'aucun compte rendu ne lui a encore été transmis. Il indique toutefois avoir reçu, ce jour, les tableaux récapitulatifs des offres.

Après un examen approfondi de l'ensemble des offres et constatant que plusieurs lots se sont révélés infructueux, le Conseil Municipal décide de surseoir à la décision d'engager les travaux. Le Maire prendra contact avec la Préfecture afin d'étudier les différents scénarios possibles avant toute prise de décision concernant la suite du projet.

3 / Composition du Conseil Communautaire pour les élections 2026:

Lors de la dernière conférence des maires, la projection et la répartition des sièges par commune en vue des élections municipales de 2026 ont été abordées.

Deux méthodes de répartition existent : la méthode de droit commun et la répartition par accord local, cette dernière nécessitant une délibération du conseil municipal. Le Maire présente au Conseil ces deux méthodes.

Le conseil valide la méthode de répartition de droit local qui fera bénéficier de 2 sièges de titulaires à la commune.

4/ Réforme des élections municipales :

La loi visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales a été publiée au Journal officiel le 22 mai 2025. Elle s'appliquera dès le prochain renouvellement général des conseillers municipaux.

Cette réforme modifie le régime électoral des communes de moins de 1 000 habitants, en généralisant le scrutin de liste paritaire, jusque-là réservé aux communes les plus peuplées.

Désormais, les pratiques électorales seront uniformisées à l'échelle nationale.

Les principales nouveautés sont les suivantes :

- Il ne sera plus possible de se présenter individuellement, de rayer des noms ou de panacher les listes.
- Les listes devront comporter un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir, avec une tolérance de deux noms en moins.
- La parité devra être respectée : les listes devront alterner femmes et hommes.

Par exemple, une commune disposant de 11 sièges devra présenter une liste de 11 noms, alternant obligatoirement femmes et hommes ou l'inverse.

5 / Vente du matériel « espace vert » :

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la vente du tracteur tondeuse ainsi que du matériel d'entretien communal, ces équipements n'étant plus utilisés à ce jour et toujours assurés.

Le Conseil Municipal prendra le temps d'étudier cette proposition ainsi que les modalités de vente, en tenant compte du fait que, bien que le matériel soit relativement récent, son état général est moyen.

6/ Sondage sur la circulation et stationnement Rue des Chenevières :

Le Maire explique qu'il lui a été exposé une demande de modification de la circulation et du stationnement sur la Rue des Chenevières. Le Maire pense qu'il serait souhaitable de connaître l'avis de tous les résidents de cette rue et présente un sondage qui pourrait être distribué.

Le Conseil valide la distribution de ce sondage et demande au Maire de présenter le résultat à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

7/ Circulation d'engin à moteur en forêt communal :

Le Maire présente un courrier du référent ONF proposant de faire le point sur la réglementation en vigueur concernant la circulation des engins à moteur en forêt communale, sur l'affichage réglementaire à mettre en place, ainsi que sur la politique communale relative au ramassage des champignons.

8/ Compte rendu des vérifications des d'eau incendie :

Le Maire rappelle que les points d'eau incendie font l'objet de contrôles réguliers par les services du SDIS. Il présente ensuite le compte rendu de la dernière inspection.

Questions diverses :

- Le repas communal se déroulera le 7 septembre.
- La commune prendra en charge au cas par cas la stérilisation des chats errants à condition que ceux-ci soient capturés et emmenés chez le vétérinaire.
- Des chablis ont été proposés à la vente aux habitants. Une information a été faite sur les panneaux d'affichage de la commune et sur le site internet. Malgré cela, nous n'avons reçu aucune proposition. Si toutefois un habitant souhaite se positionner, une proposition peut être faite à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Le Maire, Didier MAGNIN

